

## 1. Objectifs

## 2. Terminologie et définitions

- Types de formation
- Titres et fonctions
- Autres définitions

## 3. Généralités

## 4. Formations

- Organisation des cours
- Organismes de cours

## 5. Conditions d'admission

## 6. Contenu des cours

## 7. Evaluation

- Evaluation continue
- Evaluation certificative
- QCM(s)
- Ateliers d'évaluation pratique
- Réexamen (Retest)
- Session de passage (Resit)
- Instructeur potentiel (IP)

## 8. Certification

## 9. Faculté

- Directeur de Cours (CD)
- Directeur de cours candidat (CDC)
- Instructeur certifié (FI)
- Instructeur candidat (IC)
- Formateur d'instructeur (IT)
- Éducateur (Ed)

## 10. Renouvellement des certificats

- Renouvellement du certificat intervenant
- Renouvellement du certificat instructeur
- Renouvellement du certificat formateur d'instructeur
- Renouvellement du certificat de Directeur de cours

## 11. Conversion

- Formation Croix-Rouge RC (UK)
- Formations American Heart Association (AHA)
- Formations Conseils Nationaux de Réanimation ((NRC)
- formations d'autres organisations

## 12. Règles spécifiques en fonction du type de cours

- BLS- intervenant
- EPALS
- EPILS
- NLS
- ALS
- ILS
- BLS - Instructeur
- GIC
- EMC

## 13. Procédure de plaintes

## 14. Annexes

## 1. Objectifs

- 1.1.** L'objectif de la formation est de permettre à l'apprenant de réaliser une réanimation dans une situation clinique réelle, avec les compétences attendues pour son niveau d'intervention, qu'il soit un intervenant non-professionnel, premier intervenant dans un cadre extra- ou intra-hospitalier, professionnel de la santé travaillant dans une unité de médecine aiguë, ou un membre de l'équipe médicale urgente médicale ou d'intervention rapide en cas d'arrêt cardiaque.

## 2. Terminologie et définitions

### - Types de formation

#### 2.1. Cours de Réanimation de Base (Basic Life Support (BLS))

Les objectifs des cours BLS sont de permettre à chaque candidat d'acquérir des compétences pour la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et l'utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA). Les cours BLS conviennent à un large éventail d'intervenants. Ceux-ci peuvent inclure des professionnels de la santé en milieu intra- ou extra-hospitalier (en particulier ceux qui sont moins susceptibles d'être confrontés à la prise en charge d'un arrêt cardiaque) médecins généralistes, dentistes, étudiants en médecine, secouristes, sauveteurs, les personnes qui ont le devoir de s'occuper des autres (tels que les enseignants et soignants) les intervenants communautaires, ainsi que le grand public.

#### 2.2. Cours d'Immediate Life Support (ILS)

La formation ILS vise à former des prestataires de soins en réanimation avancée, leur permettant de prendre en charge les patients en arrêt cardiaque jusqu'à l'arrivée d'une équipe de réanimation et de participer en tant que membres de cette équipe. Cela comprend : l'approche ABCDE du patient dont l'état se détériore, la RCP, la gestion simple des voies respiratoires et la défibrillation en toute sécurité (manuelle et/ou DEA).

#### 2.3. Cours d'Advanced Life Support (ALS)

La formation ALS comprend tous les objectifs ILS avec un accent supplémentaire sur les compétences non techniques liées à l'équipe. Suite au cours ALS les candidats connaissent les facteurs pertinents et les compétences nécessaires pour diriger l'équipe de réanimation et seront capable de diriger l'équipe de réanimation.

Cela inclut la mise en évidence des causes d'un arrêt cardiaque, l'identification des patients en danger de détérioration et la prise en charge d'un arrêt cardiaque ainsi que des problèmes concomitants, survenant au moment-même du collapsus et dans l'heure suivante. Les candidats ciblés pour ce cours sont des médecins, infirmier(ères) et ambulanciers qui travaillent dans les services d'urgence des hôpitaux ou dans les Systèmes d'Aide Médicale Urgente et ceux qui assistent à des arrêts cardiaques régulièrement ou qui peuvent être amenés à diriger une équipe de réanimation cardiaque. La formation peut également convenir aux personnes qui sont régulièrement membres des équipes de réanimation ou travaillant régulièrement dans le SMUR.

#### **2.4. Cours de European Paediatric Immediate Life Support (EPILS)**

La formation EPILS a pour objectif de former les professionnels de la santé à identifier et prendre en charge les enfants en état critique et les enfants en arrêt cardio-respiratoire, en attendant l'arrivée d'une équipe de réanimation dans les premières minutes. La formation EPILS formera aussi le candidat à participer en tant que membre de cette équipe.

#### **2.5. Cours de European Paediatric Advanced Life Support (EPALS)**

La formation EPALS s'adresse aux professionnels de la santé impliqués dans la réanimation d'un enfant, nourrisson ou nouveau-né, qu'ils soient dans ou en dehors de l'hôpital. La formation vise à fournir aux personnel soignant les connaissances et les compétences pour la prise en charge de l'enfant en état critique au cours de la première heure de la maladie et à prévenir la progression de maladies à un arrêt cardiaque.

#### **2.6. Cours de Newborn Life Support (NLS)**

La formation NLS vise à fournir les connaissances détaillées et la formation pratique en réanimation des bébés à la naissance. Elle est conçue pour tous les professionnels de la santé, quel que soit leur discipline ou leur statut, qui peuvent être appelés à réanimer un nouveau-né.

#### **2.7. Cours de BLS Instructeur (BLS-I)**

Beaucoup de participants à un cours BLS pour intervenant sont des non professionnels de la santé, et par la suite, certains veulent devenir instructeurs. Pour cette raison, l'ERC a développé un cours d'instructeur BLS d'un jour. Pour ce cours, les candidats doivent détenir le certificat ERC BLS, et leur statut correspond à ce qui est décrit au point 2.15 (voir ci-dessous).

#### **2.8. Cours "Generic Instructor Course" (GIC)**

Cette formation s'adresse aux candidats qui ont suivi les cours d'intervenant ALS, EPALS, ILS, EPILS, NLS ou ETC (European Trauma Course) et qui ont été recommandés comme instructeur potentiel (IP) par la faculté de cours respective. Le cours se concentre sur l'enseignement des compétences non techniques, sur la direction d'un scénario simulé d'arrêt cardiaque, l'enseignement du travail en équipe, l'évaluation des connaissances, compétences et attitudes et l'utilisation efficace du feedback.<sup>1</sup>

#### **2.9. Master Class pour éducateur (EMC)**

Le Master Class pour éducateur forme des Formateurs d'Instructeurs ou des Éducateurs médicaux dans le domaine de la réanimation (p. ex. des chargés de cours en réanimation ou membres dans un centre de formation en RCP) pour devenir un ERC éducateur candidat.

#### **2.10. Séminaire de remise à niveau (RS)**

Un séminaire de remise à niveau est un court module d'entraînement technique, organisé pour les participants ayant acquis une expérience dans le domaine du séminaire.

---

<sup>1</sup> Le Européen Trauma course est organisé par l'ivzw European Trauma Course Organisation (organisation internationale à but non lucratif), dont l'ERC est l'un des quatre membres.

### **2.11. Cours de recertification (RC)**

Un cours de recertification vise à maintenir les compétences des intervenants de la RCP au fil du temps et est une des possibilités pour les intervenants de re-certifier leurs compétences d'intervenant et de garder valide leur certificat respectif, comme indiqué dans 10.3.

### **2.12. Cours de conversion**

Un cours de Conversion fait partie du processus de conversion des instructeurs qui ont été formés par d'autres organisations. Il met l'accent sur les aspects pédagogique des cours ERC et est enseigné par un des Formateurs d'Instructeurs senior (ITs) désigné par le Comité Science et Education (SEC) du type de cours concerné et par le président du Comité de Développement - Education (DC-Edu).

## **- Titres et fonctions**

### **2.13. Faculté**

Les Directeur de Cours (CD), Directeur de Cours Candidat (CDC), Instructeurs certifiés (FI), Instructeurs Candidats (IC), Formateurs d'Instructeur (IT), Formateurs d'Instructeurs Candidats (ITC), Éducateurs (Ed) et Éducateurs candidats (EdC), Formateurs d'éducateur (EdT) constituent la Faculté de cours ERC.

### **2.14. Intervenant (P)**

Un intervenant est une personne qui a réussi une formation d'intervenant - Provider- (BLS, ILS, ALS, EPILS, EPALS, NLS).

### **2.15. Instructeur Potentiel (IP)**

Un instructeur potentiel est une personne qui a réussi une formation Provider ou un cours de recertification et qui a montré des aptitudes pour enseigner. En outre, il ou elle doit remplir les critères nécessaires (annexe 3 du présent document) pour une qualification en tant que futur instructeur et avoir été recommandé pour un statut IP par la faculté de ce cours.

### **2.16. Instructeur Candidat (IC)**

Un instructeur candidat est un individu qui a suivi un cours d'instructeur avec succès (Cours d'instructeur BLS ou Cours Générique d'Instructeur GIC).

### **2.17. Instructeur certifié (FI)**

Un instructeur certifié est un instructeur candidat qui a terminé avec succès sa formation de FI comme décrit dans la section « Faculté » ci-dessous (9.1-9.35) et a été "recertifié" si nécessaire [10.5-10.8]. Les instructeurs certifiés enseignent lors des formations intervenant - Provider-.

### **2.18. Formateur d'Instructeur candidat (ITC)**

Un instructeur certifié dans un cours déterminé qui est invité à enseigner lors d'une formation d'instructeur, est appelé un Formateur d'Instructeur Candidat jusqu'à sa certification en tant que Formateur d'Instructeur.

### **2.19. Formateur d'Instructeur (IT)**

Un Formateur d'Instructeurs enseigne dans les formations Instructeur, après avoir terminé avec succès sa formation de Formateur d'Instructeur Candidat et après avoir été "recertifié" si nécessaire [10.5-10.8].

### **2.20. Directeur de cours candidat (CDC)**

Un Directeur de Cours Candidat est un instructeur expérimenté pour ce type de cours qui est invité à observer le Directeur de Cours. Le Directeur de Cours Candidat n'est pas un assistant, mais une Directeur de Cours en formation. Un CDC n'est pas considéré comme FI à cet effet et n'enseignera donc pas à ce cours.

### **2.21. Directeur de cours (CD)**

Un directeur de cours est un instructeur senior qui assume la responsabilité globale pour le cours et veille à que le cours soit exécuté en respectant les directives et règles de l'ERC. Les Directeurs de cours existent au niveau des formations d'intervenant (Provider) (Directeur de Cours d'intervenant) et des formations Instructeur (Directeur de Cours d'Instructeur). Il ou elle établit le programme et nomme les instructeurs. Le Directeur de Cours approuve aussi les résultats des candidats de la formation et évalue les Instructeurs et les CDC.

### **2.22. Directeur de Cours National (NCD)**

Un Directeur de Cours National est un CD expérimenté, approuvé par le Conseil National de Réanimation correspondant (National Resuscitation Council -NRC-), qui représente les Directeurs de Cours, d'un type de cours d'un pays donné. Un NCD doit respecter tous les points dans le profil suivant :

- Doit être membre associé de l'ERC
- Doit déjà être un Directeur de Cours en fonction pour ce type de cours
- Doit avoir de bonnes compétences en communication (y compris le courrier électronique)
- Doit avoir une connaissance pratique de l'anglais
- Doit être membre effectif de son NRC et être crédible dans son propre pays (le cas échéant)
- Doit être disposé et capable d'assister à des rencontres internationales des NCDs de l'ERC (L'ERC prévoit une réunion pour les Directeur de Cours (CDD) par an)
- Avoir des compétences en leadership pour diriger le développement du cours dans son pays
- Être impliqué dans le développement et la diffusion du cours ERC au sein de son propre pays
- Être au courant des systèmes de l'ERC- (Système de cours (CoSy) etc.)

S'il n'y a aucun NRC dans un certain pays, le vice-président SEC éducation peut nommer directement les NCDs

### **2.23. Educateur Candidat (EdC)**

Un éducateur candidat est un individu qui a suivi un Master Class pour Éducateur avec succès

### **2.24. Éducateur (Ed)**

Un Éducateur est une personne avec une expérience éducative et clinique qui a suivi une formation d'Éducateur. La présence d'un Éducateur est obligatoire pour le Generic Instructor Course.

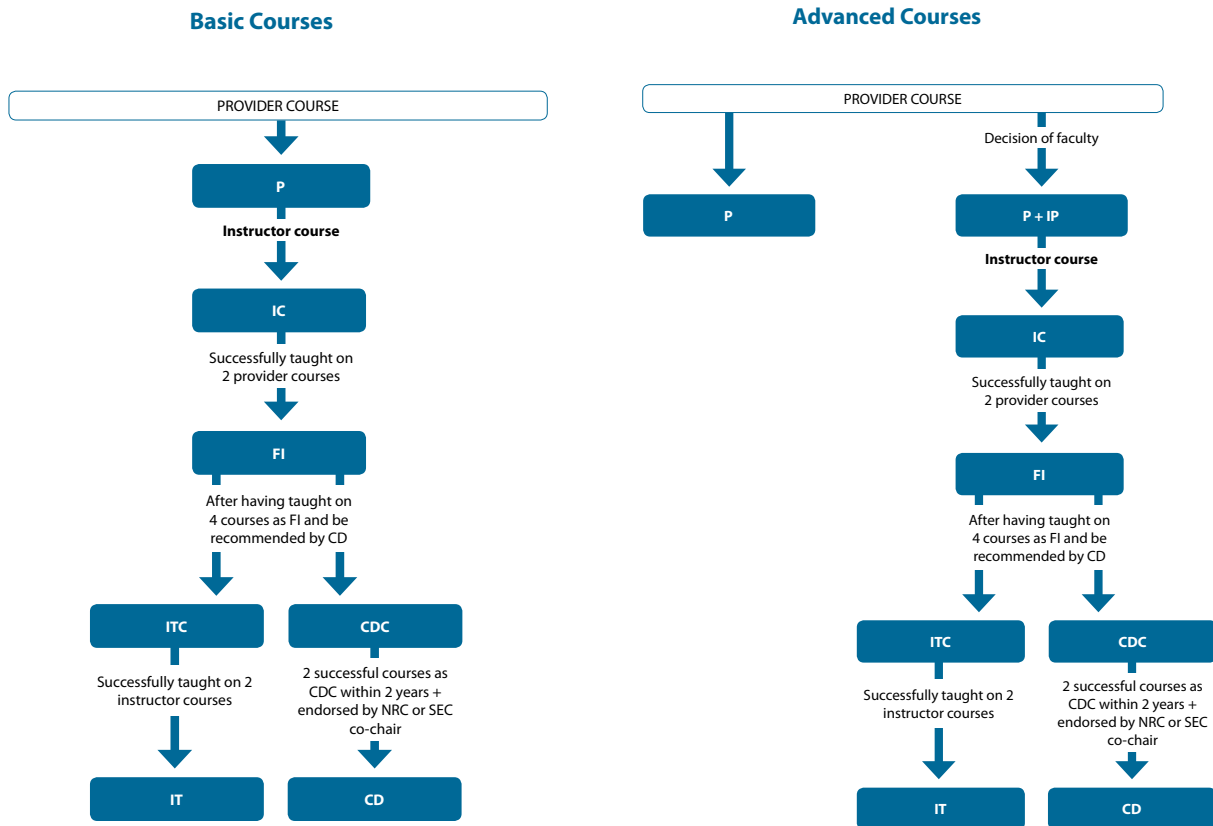
### **2.25. Formateur d'Éducateur (EdT)**

Les membres de la Faculté du Master Class pour Éducateur sont appelés des Formateurs d'Éducateurs.

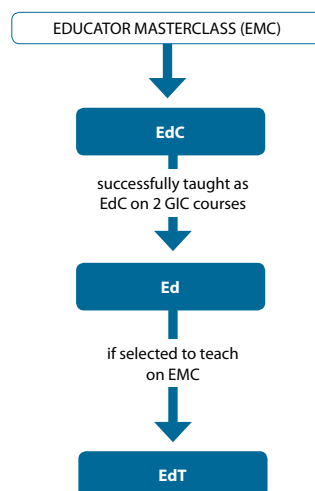
### **2.26. Organisateur de cours (CO)**

L'organisateur de Cours est un individu ou une organisation, qui gère les aspects organisationnels, de gestion, financiers et logistiques du cours.

## 2.27. Organigrammes du processus d'Instructeur



### Educator



## Autres définitions

### 2.27. Autonomie - Autosuffisance

Un Conseil National de Réanimation est considéré comme autonome pour un certain type de cours si :

- Il dispose des ressources, de l'expertise et de l'expérience pour organiser des cours et il a démontré une capacité et un engagement à maintenir la qualité des formations en accord avec l' ERC conformément au document relatif à l'Autonomie. (En annexe au présent document)
- Il y a un accord formel écrit de partenariat entre l'ERC et le NRC qui stipule que le Conseil National de Réanimation est responsable de la supervision nationale et du contrôle de la qualité.

Néanmoins, tous les cours ERC sont organisés sous la supervision du Comité d'Éducation respectif.

### 2.28. Le(s) comité(s) Science et Éducation (SEC)

Les SEC sont nommés en accord avec les statuts de l'ERC.

Les SEC sont responsables du développement et du contrôle de la qualité de leur type de cours ainsi que de la supervision des cours dans les pays qui ne sont pas autonomes, en partenariat avec le Conseil National de Réanimation, le cas échéant.

### 2.29. Comité de Développement Education (DC-Edu)

Le DC-Edu est composé des coprésidents orientés vers l'Education de chaque SEC plus d'autres membres, nommés selon les règles internes

### 2.30. Système de cours (CoSy)

CoSy est la plateforme virtuelle d'apprentissage qui comprend une section administrative des cours et une section virtuelle d'apprentissage.

### 2.31. Simulation d'arrêt cardiaque (AC)

Lors des formations ERC, il peut y avoir des démonstrations de simulation de scénario (CASdemos), ainsi que des séances d'enseignement par simulation (CASTeaches) et d'évaluation (CASTests).

### 2.32. Questionnaire à choix multiple (QCM)

Le questionnaire à choix multiple est une forme d'évaluation dans laquelle les répondants sont invités à sélectionner la ou les meilleure(s) réponse(s) possible(s) parmi une liste de propositions vraies ou fausses.

### 2.33. Retest

Un retest accorde au participant la possibilité de répéter une aptitude pratique, CASTest pendant la formation en cours.

### 2.34. Session de passage (Resit)

Une session de passage offre au participant la possibilité de répéter son QCM ou son CASTest lors d'une formation ultérieure ou d'une formation spécifique limitée cours à cet effet.



### **2.35. Recertification**

La "recertification" est la procédure de renouvellement d'une qualification liée à une formation de l'ERC .

### **2.36. Cours de base**

Le BLS est un cours de base.

### **2.37. Cours avancés**

ALS, ILS, EPALS, EPILS et NLS sont des cours avancés.

### **2.38. Cours d'Instructeur**

BLS-I et GIC sont des cours d'Instructeur. Le cours BLS-I est le cours d'instructeur correspondant aux cours de base. Le GIC est le cours d'instructeur correspondant aux cours avancés.

### **2.39. Bibliothèque de documents**

La bibliothèque de documents est la collection virtuelle des Documents de l'ERC disponibles sur le site web de l'ERC.

### **2.40. Facteur d'ajustement au coût de la vie (COLA)**

Le facteur COLA est le pourcentage du Produit National Brut (PNB) d'un pays par rapport au « PNB des pays à "revenus élevés" » dans la liste de la Banque mondiale, arrondie à la dizaine la plus proche, avec un minimum de 20 % et un maximum de 100 %. La liste des facteurs d'ajustement au coût de la vie (COLA) est confirmée par le Conseil d'Administration sur base annuelle.

### **2.41. Seats**

Un seat est l'unité par type de cours pour lequel l'organisateur de cours paie un montant fixe par participant du cours. Le prix du seat couvre les frais d'inscription du cours dans CoSy, pour pouvoir accorder au participant l'accès à sa plateforme d'apprentissage personnelle, pour une version pdf du manuel de formation (inclus), pour obtenir en option une version imprimée du manuel de formation (à un prix réduit) et un certificat en ligne, imprimable après avoir terminé la partie pratique du cours. Les seats sont achetés en ligne par le CO (ou leur NRC), avant la création des certificats .

### **2.42. Accord de Collaboration de cours (CCA)**

Un CCA est un accord entre l'ERC et une organisation enregistrée afin que cette organisation soit reconnue comme CO pour un pays sans NRC ou bien où le NRC ne désire pas prendre la responsabilité des cours ERC.

## **3. Généralités**

- 3.1.** Tous les membres de la faculté et les COs doivent respecter le Code de conduite de l'ERC. (annexé à ce document).
- 3.2.** Tout profit généré par les cours, devraient être réinvestis dans des formation de réanimation comparables.
- 3.3.** Chaque cours doit être enregistré et codé dans le système de cours (CoSy) aboutissant à la création de certificats.

- 3.4. Chaque participant à un cours doit recevoir un manuel ERC personnel et officiel.
- 3.5. Le programme de base pour chaque type de course se trouve dans la Bibliothèque de Documents, une liste des exceptions possibles sera mise à jour au même endroit.
- 3.6. Le DC-Edu peut accorder des dérogations aux règles du présent document, à titre expérimental pour un groupe restreint et une durée limitée, sous la supervision d'un membre du DC-Edu, se terminant par un rapport d'évaluation au DC-Edu.

Le DC-Edu peut décider :

- D'arrêter l'expérience pilote
  - d'ajuster l'expérience pilote, avec un nouveau timing
  - De l'implémenter dans les règles de cours, la rendant applicable ou disponible à tous
- 3.7. NRC/ERC - Les NRCs peuvent décider de règles supplémentaires pour les Instructeurs et Directeurs de Cours locaux et augmenter les exigences pour les cours ERC locaux. Pour les membres de la faculté venant de l'étranger, seules les règles de l'ERC sont d'application.

## 4. Formations (Cours)

### Organisation de cours

- 4.1.** Le nombre de participants par cours est en quelque sorte dépendant du cours et ne doit pas dépasser 32. Pour des raisons pédagogiques l'ERC recommande une taille de groupe optimale de 6 candidats pour les cours avancés et d'Instructeur. Dans le cas où un CO augmente la taille du groupe à un maximum de 8 candidats pour les cours avancés ou d'instructeur, les raisons spécifiques doivent être présentées au NRC (NCD) ou au SEC pour approbation. Si il 'y a plus de 32 participants, ils devraient être divisés en cours séparés chacun avec leur propre CD et la faculté.
- 4.2.** Le CD est responsable de la composition de la faculté. Les critères minimaux sont :
- a. Le nombre d'instructeurs candidats ne doit jamais dépasser le nombre d'Instructeurs certifiés.

	BLS	BLS-I	ILS	EPILS	ALS	EPALS	NLS	GIC	EMC	RS
b. Faculté minimale	1 FI par 8 participants <sup>2</sup> (par 6 recommandé)				1 FI <sup>2</sup> ou IC par 3 participants <sup>Error!</sup> <small>Bookmark not defined.</small> (Exception par le NRC/SEC 4 possible) <sup>3</sup>					4
c. Age minimum des participants		16						18		
d. Durée minimale (à l'exclusion des pauses)	2h	7h	5h	5h	14h	16h	7h	14h		
e. Durée du QCM					60 min	45 min	30 min			
f. Résultats requis QCM					75	64	75			
g. Durée minimale d'un cours de "recertification" (à l'exclusion des pauses)	À la discrétion du CD		2h		6 heures	6 heures				

- 4.3.** Tous les cours avancés devraient avoir une faculté multidisciplinaire. Les Membres de la faculté doivent avoir les qualifications ERC correspondantes afin d'enseigner un cours.

<sup>2</sup> Cela inclut le CD ; le CDC n'est pas considéré comme FI à cet effet.

<sup>3</sup> 2 membres de la faculté par session de formation requis

<sup>4</sup> Dépend du thème du séminaire

- 4.4. Pour les formations avancées, le support de cours doit être transmis aux participants au moins 4 semaines à l'avance avec les conseils concernant la préparation préalable au cours et l'achèvement des documents préparatifs au cours. Les participants doivent être parfaitement familiarisés avec le contenu du manuel avant d'assister au cours. Les participants aux formations cours avancées doivent normalement provenir du secteur des soins de santé. D'autres peuvent assister en tant que « observateurs », mais leur présence ne doit pas porter atteinte de l'enseignement dispensé aux membres du cours à part entière.
- 4.5. Les participants doivent uniquement être testés sur le matériel et informations contenues dans le manuel.
- 4.6. Les participants doivent être encouragés à remplir le questionnaire en ligne par l'intermédiaire de CoSy.
- 4.7. Les détails de la formation doivent être complétés dans le CoSy dans un délai de 2 mois après la formation.
- 4.8. L'équipement doit être disponible conformément à la liste du matériel fournie et en bon état de marche.
- 4.9. Les OCM et matériel d'examen de l'ERC ne peuvent être modifiés en aucune manière.

#### Organisateurs de cours (CO)

- 4.10. Seule une personne disposant des autorisations de CO de l'ERC pour le type de cours spécifique dans le pays en question peut organiser des cours de l'ERC.
- 4.11. Les demandes d'autorisation pour devenir CO:
  - Dans un pays avec un NRC autosuffisant : sont décidées que le CNRC
  - Dans un pays avec un NRC non-autosuffisant : sont décidées par le vice-président du SEC
  - Dans un pays sans NRC : sont décidées par le vice-président du SEC et le GPC (General Purpose Committee)

Le NRC autonome ou dans les autres cas le vice-président du SEC peuvent accorder des autorisations, selon les critères de 4.14. Dans le cas où un établissement de priorités est nécessaire, celle-ci repose sur des critères objectifs et pertinents; les priorités et les critères sont soumis à un appel au niveau du DC-Edu.

- 4.12. L'autorisation d'être CO est accordée pour une période de deux ans à l'issue de laquelle le statut sera réévalué par le NRC autonome ou le vice-président du SEC pour ce type de cours. Une décision sera prise concernant le renouvellement de l'autorisation et un échange aura lieu concernant les points d'amélioration. Dans le cas de violation grave de ces conditions par le CO ou en cas de recommandations répétées sans amélioration, l'autorisation du CO peut être retirée ou non renouvelée.

Des autorisations provisoires de CO toutefois peuvent être accordées pour deux cours maximum. Sur base de feedback positif de la faculté et du CD, ces autorisations de CO peuvent être prolongées conformément à l'alinéa précédent.

- 4.13. En cas d'inquiétudes au sujet de COs individuels, ils peuvent être évalués et examinés à tout moment à la discrétion du NRC autonome ou du vice-président SEC pour la formation concernée. Ces structures se réservent le droit de révoquer des autorisations de CO.
- 4.14. Les Organisateurs de cours organisateurs doivent satisfaire aux conditions suivantes:
  - Disposer de ressources administratives et de secrétariat adéquates.

- Avoir accès à un nombre suffisant de membres de la faculté pour mener les cours requis.
- Se conformer au présent règlement des cours ERC.
- Mettre à disposition le matériel de formation requis pour chaque cours
- Pouvoir fournir ce matériel de formation en temps opportun sur les lieux de formation.
- Pouvoir organiser les facilités d'hôtellerie (catering) nécessaires pendant les formations.
- Soit distribuer des versions imprimées officielles des manuels ou permettre à chaque participant d'acheter leur copie actualisée par la boutique de l'ERC. Cela à côté de la version pdf personnalisée en ligne, disponible pour chaque participant via CoSy, car inclus dans les frais des seats.
- Faciliter les visites et examens convenus de l'ERC ou du NRC, considérer toute recommandation subséquente et, le cas échéant la mettre en application.
- D'organiser un nombre suffisant de cours tel que décidé par le NRC autonome ou le vice-président SEC pour le cours correspondant. Un modèle de recommandation serait 2 cours tous les 2 ans pour chaque type de cours.
- S'assurer que les données personnelles (prénom, nom, adresse e-mail (ce dernier obligatoire pour les cours avancés) des participants soient entrées correctement et suffisamment à l'avance dans le CoSy. Soit en encourageant les participants à s'inscrire eux-mêmes, soit en les entrant, ou les téléchargeant par un fichier, dans le CoSy.
- De tenir un registre détaillés des résultats des participants pendant la durée de la période de validité de leur qualification, avec un maximum de 5 ans.
- Organiser les formations ERC de manière efficace, en veillant à :
  - Inscrire les cours à l'avance dans le système de cours (CoSy)
  - Fournir des données correctes et complètes
  - Envoyer des informations aux participants et aux instructeurs à l'avance, en mentionnant le lieu du cours, les possibilités de logement, l'horaire, le programme, les tests préliminaires et, le cas échéant, une copie du manuel approprié (s)
  - Générer des certificats ERC via CoSy et les fournir aux participants qui ont réussi ; générer des attestations ERC de présence via CoSy pour ceux qui n'ont pas réussi ou qui n'ont pas été évalué.
  - Gérer efficacement les obligations financières liées aux cours :
    - a) Recueillir correctement les frais de participation
    - b) Rembourser les frais de déplacement ou autres dépenses des instructeurs dans un délai raisonnable.
    - c) Régler les factures de l'ERC et du NRC liées aux cours avant la date d'échéance
- Encourager tous les participants à remplir les formulaires d'évaluation de cours de l'ERC en ligne, examiner ces évaluations et prendre les mesures appropriées pour remédier à toute lacune signalée.
- Accepter, dans la mesure du possible, des ICs et des CDCs internes ou externes à la propre structure de l'organisateur de cours, en tant que membre de la faculté lors de ses cours, de manière gratuite.
- S'assurer que les membres de la faculté soient indemnisés pour la responsabilité civile.

**4.15.** L'organisateur de cours assure la liaison avec le Directeur de Cours, le NRC ou le secrétariat de l'ERC /CoSy.

## 5. Eligibilité

- 5.1. Les participants devraient suivre et revoir la formation Basic Life Support avant d'accomplir la formation. (Valable pour toutes les formations sauf BLS)
- 5.2. Un test préparatoire peut servir à préparer les participants au cours et les participants doivent être encouragés à lire le manuel et compléter la plateforme virtuelle d'apprentissage avant de répondre au questionnaire. Les participants qui ne terminent pas de manière satisfaisante le test préalable au cours peuvent se voir refuser l'accès à la formation. Le résultat du test avant le cours ne contribue pas au résultat final.
- 5.3. . Pour les candidats handicapés, le règlement de l'ERC en matière d'handicap est d'application. (Annexé à ce document)
- 5.4. Les participants aux formations avancées seront habituellement des professionnels des soins de santé d'autres peuvent y assister en tant qu' «observateurs», mais leur présence ne peut nuire à l'enseignement dispensé aux participants effectifs de la formation.
- 5.5. Les participants aux formations instructeur GIC doivent avoir un statut IP valide de l'ERC.

## 6. Contenu des cours

- 6.1. Les éléments pédagogiques des formations peuvent inclure des présentations, des tests de compétences, ateliers de séances de simulation, des outils virtuels d'apprentissage, débats ouverts et fermés et des séances de simulation.
- 6.2. Il est de la responsabilité du CD de garantir une répartition appropriée au sein des sessions d'apprentissage en tenant compte de la crédibilité, des prérequis et des exigences de la faculté.
- 6.3. La structure du cours doit suivre le programme officiel des cours ERC. Certains éléments du programme peuvent être avancés ou retardés pour des adaptations horaires locales, mais uniquement à la discrétion du CD.
- 6.4. Le programme standard fourni par l'ERC précise les durées minimales requises pour les ateliers pratiques et les tests.
- 6.5. Le format des formations ERC et le matériel de cours, tel qu'il est mis à disposition par l'intermédiaire de la bibliothèque de documents de l'ERC, doivent être utilisés. Certaines diapositives supplémentaires ou du matériel additionnel peut-être être utilisé lors de présentations après approbation du SEC, mais pas au détriment d'autres éléments de programme. Tous les sujets obligatoires doivent être couverts.
- 6.6. Lorsque les circonstances locales exigent l'inclusion des compétences supplémentaires, des modules optionnels peuvent être ajoutés au contenu des cours de base. Cela peut augmenter la durée du cours.

## 7. Evaluation

- 7.1. Conformément aux règles de cours spécifiques par type de cours, les participants peuvent être évalués à l'aide d'une évaluation formative ou sommative, ou les deux.

### Évaluation formative

- 7.2. L'évaluation formative (continue) être guidée par des formulaires d'évaluation pour chaque type de compétence fondamentale.
- 7.3. Les copies des formulaires d'évaluation formative devraient être fournies aux participants à l'avance, avec leur manuel.
- 7.4. Si un candidat n'a pas satisfait aux critères reconnus, il devrait recevoir un exemplaire de son formulaire d'évaluation et se voir offrir une aide en remédiation.

### Évaluation sommative

- 7.5. Tous les participants doivent pouvoir compléter toutes les ateliers d'évaluation quels que soient leurs résultats dans les autres ateliers.
- 7.6. Tous les documents d'évaluation sont protégés par des droits d'auteur et ne peuvent être ni prêtés, ni copiés, ni emportés dans un autre centre de formation par d'autres personnes que les CD ou les CO.

### QCM

- 7.7. Un délai supplémentaire (par exemple 30 minutes) pour compléter le document peut être accordé aux participants ayant des besoins spéciaux, à la discrétion du CD. Cela doit être convenu avant l'examen.
- 7.8. Les réponses doivent se trouver uniquement sur la feuille de réponses fournie et tous les documents, y compris les papiers brouillons devront être remis .

### Ateliers d'évaluation pratique

- 7.9. Chaque évaluation pratique doit être effectuée par au moins un instructeur certifié (FI). Pour les Cours Avancés, le test devraient inclure un autre membre de la faculté. Si un IC dirige l'évaluation, celle-ci doit se passer sous la supervision d'un FI.
- 7.10. Les compétences pratiques devraient être évaluées lors des ateliers pratiques et/ou lors des CASTest .
- 7.11. CASTest lors des formations avancées: les participants doivent avoir été testés en utilisant l'un des scénarios standardisés fournis. Le CD décidera quels scénarios seront utilisés pour tester les participants. Si des scénarios multiples sont utilisés, ils doivent être attribués aux participants de façon aléatoire. En outre, l'assistance d'une tierce personne, qui peut être un FI/IC supplémentaire, un IP ou un assistant qualifié, peut être utilisé.

### Retest

- 7.12. Un retest pour un échec au QCM n'est pas possible ; dans ce cas un Resit (session de passage) doit avoir lieu.
- 7.13. Chaque participant à la formation aura droit à un retest immédiat pour toute compétence pratique ou CASTest. Ces retests sont menés en recourant à un CASTest différent, choisi à l'avance par le CD.
- 7.14. Un instructeur différent nommé par le CD devrait faire passer le retest.

- 7.15. La faculté peut décider que les participants doivent présenter une session de passage (Resit) uniquement s'ils échouent soit au retest du CASTest ou au QCM; cette décision doit être confirmée par le CD. Dans les autres cas,, le participant devra recommencer l'intégralité de la formation comme un participant régulier.

### Session de passage (Resit)

- 7.16. le Resit peut avoir lieu lors d'une formation ultérieure ou une formation limitée, spécifique et organisée à cette intention, dans un délai d'un an, par des membres de faculté différents.
- 7.17. Un Resit du QCM devrait utiliser un questionnaire différent et se passer dans un cadre surveillé par et sous la responsabilité d'un CD.
- 7.18. Seuls les participants Resit qui réussissent leur session de passage seront considérés comme ayant avoir réussi le cours. Si un participant échoue la session de passage (Resit) sa seule option sera de recommencer l'ensemble de la formation. Dans ce cas il est considéré comme un participant régulier.

### Instructeur potentiels (IP) pour les cours avancés

- 7.19. Les participants qui montrent des capacités et des aptitudes particulières pendant une formation d'intervenant ou de recertification peuvent être envisagés pour suivre une formation d'instructeur.
- 7.20. Les participants sont éligibles pour une formation d'instructeur seulement après avoir été nommés et avec l'appui des instructeurs à la réunion finale de faculté. L'ensemble de la faculté devrait discuter ensuite les performances de chaque participant désigné en utilisant le formulaire de sélection IP et des conseils.
- 7.21. Les recommandations pour le statut d'IP devraient idéalement être unanimes, mais si un membre de la faculté donne son désaccord, le CD peut prendre la décision finale.
- 7.22. Les personnes recommandées comme IP doivent être informées par le CD dès que possible après le cours . Lors de la création des certificats, CoSy délivrera des informations supplémentaires et expliquera la procédure pour devenir instructeur et comment s'inscrire à un cours d'instructeur. (Il est donc essentiel d'enregistrer correctement l'adresse email du participant dans le CoSy).
- 7.23. Les IPs peuvent suivre le cours d'instructeur pertinent dans les deux ans, tant qu'ils restent titulaire d'un certificat valide de Provider.

### 8. Certification

- 8.1. A la fin du cours un certificat officiel de ERC sera délivré aux participants qui ont réussi via CoSy.
- 8.2. Les participants ne peuvent pas terminer le cours avec succès s'ils n'ont pas été présents tout au long de la formation. Si, pour une raison légitime, un participant manque un élément du cours, pour autant qu'il réussisse tous les éléments de l'évaluation, ils peut être autorisé à compléter l'élément non suivi lors d'un autre cours endéans une période d'un an.
- 8.3. Les participants au cours d'intervenant ayant complété avec succès toutes les évaluations recevront un certificat d'intervenant (Provider).



- 8.4. Tous les certificats d'intervenant sont valables pendant un an à cinq ans, à la discrétion du NRC. La validité standard est de trois ans.
- 8.5. Il est la responsabilité du titulaire du certificat de maintenir ses compétences.
- 8.6. Un participant qui a réussi un cours recevra un certificat attestant de sa réussite . Un participant qui doit passer une session de passage (Resit) recevra une lettre mentionnant les ateliers réussis et ceux qui nécessitent une nouvelle évaluation lors de la session de passage. Un participant qui échoue lors d'un cours reçoit une attestation de présence.
- 8.7. Les seats sont vendus et recueillis par l'ERC. Les NRCs peuvent facturer un supplément par seat, par l'intermédiaire de CoSy, jusqu'à une valeur identique au prix par participant, de l'ERC. Ils peuvent aussi choisir de couvrir une partie du coût des seats, réduisant le coût de pour le CO. Tout autre frais imposé par le NRC doit être approuvé par l'ERC.

## 9. Faculté

- 9.1. Uniquement dans des circonstances exceptionnelles des membres de la faculté pourraient ne pas être présent pendant l'intégralité du cours et leur absence doit être justifiée dans le rapport du CD.

## Directeur de cours (CD)

- 9.2. Chaque cours doit être dirigée par un CD qui est qualifié pour le type de cours concerné. Les Cours ILS et EPILS peuvent être dirigées respectivement par un FI ALS et EPALS . Un cours peut avoir maximum 1 CD . Le rôle du CD n'est pas incompatible avec le rôle de CO, une personne peut remplir les deux rôles pendant un cours.
- 9.3. Le CD définit le programme et invite les instructeurs. Il ou elle approuve aussi les résultats des participants à la formation et évalue les instructeurs. Le CD sera chargé de recommander des CDC pour devenir des CDs. Ils doivent veiller à garantir le bon déroulement du cours. Le CD doit s'assurer que les dossiers soient mis à jour pendant le cours et doit compléter le rapport du CD dans le CoSy à la fin du cours. Le CD doit aussi veiller à ce que le cours soit en totale conformité avec les règlements. Lorsque le règlement n'est pas suivi, l'organisme d'approbation peut retirer l'agrément du cours ou les qualifications du CD ou les autorisations du CO.
- 9.4. Pour les formations avancées et d'instructeur, ou un cours où un CDC doit être évalué, la présence du CD est requise tout au long de la formation.
- 9.5. Les CDs sont en droit de diriger des formations ERC dans n'importe quel pays, à condition de maîtriser la langue utilisée pendant la formation, d'être en conformité avec les critères pour le statut de CD émis par le NRC local et d'être invité par un organisateur de cours reconnu dans ce pays..

## Directeur de Cours Candidat (CDC)

- 9.6. Un CDC est un instructeur expérimenté qui est invité à observer le CD. Un CDC ne peut agir comme FI lors d'un stage.

- 9.7. Afin d'être éligible comme un CDC, un instructeur doit avoir enseigné au moins 4 cours entiers du même type en tant que FI ou IT et être invité par un CD à agir comme CDC dans un cours .
- 9.8. Une fois que le FI ou IT a été sélectionné comme CDC il doit diriger au moins 2 cours du même type comme CDC endéans les 2 ans et de préférence avec 2 CDs différents, à la satisfaction du CD, avant de pouvoir être nommé CD.
- 9.9. La promotion au statut de CD nécessite l'approbation du Conseil National de la Réanimation du pays de résidence du CDC, autonome pour ce type de cours ou, en l'absence de cela, du vice-président SEC de ce cours.
- 9.10. Un cours peut avoir maximum 1 CDC.
- 9.11. Le CDC doit être présent pendant toute la formation.

#### Instructeur certifié (FI)

- 9.12. Les instructeurs certifiés sont en droit d'enseigner les cours ERC dans d'autres pays, pour autant qu'ils parlent correctement la langue de la formation ; (ou ont accès à une traduction simultanée et du temps supplémentaire dans l'horaire ) qu'ils soient invités par un CO, reconnu dans ce pays.
- 9.13. Les Instructeurs (FIs) doivent enseigner au moins 2 cours sur une période de 2 ans et devaient être réévalués au moins tous les six ans. Un NRC autonome ou le vice-président SEC pour que le type de cours concerné peut décider de prolonger la période de 2 ans à 3 ans dans le cas d'un nombre insuffisant de cours dans ce pays pendant les 2 dernières années pour se conformer à cette règle.
- 9.14. Les Instructeurs ont droit au remboursement intégral de toutes les dépenses encourues pour participer à un cours en tant que membre de la faculté, après approbation du CO et en accord avec l'ERC concernant les déplacements.

#### Instructeur Candidat (IC)

- 9.15. L'obtention du titre d'Instructeur nécessite de compléter ces éléments :
  - Participation à un cours d'intervenant
  - Pour les cours avancés - sélection comme IP
  - Participer à un cours d'instructeur appropriée (ou reconnu équivalent comme mentionné dans la section de conversion)
  - Après avoir réussi un cours d'instructeur, tous les ICs sont tenus d'enseigner deux cours d'intervenant (Provider) et d'obtenir la satisfaction du CD avant que le statut d'Instructeur soit accordé et le certificat délivré.
- 9.16. Si, après 2 formations en tant que IC, le candidat n'a pas atteint le standard requis, une opportunité supplémentaire d'enseigner en tant qu'IC dans un autre cours peut-être être proposé à la discrétion de la faculté. Dans l'autre cas, le statut de l'IC de cette personne est retiré.
- 9.17. Un IC devrait toujours être supervisé par un FI lorsqu'il enseigne.
- 9.18. Quand cela est possible, un IC devrait acquérir de l'expérience dans les différentes méthodes pédagogiques et d'évaluation.
- 9.19. L'IC doit être présent pendant l'intégralité du cours d'Intervenant.

- 9.20. Les ICs devraient recevoir un feedback sur leur performance dans toutes les sessions d'enseignement par un FI désigné par le CD. Ces évaluations doivent être discutées avec l'IC.
- 9.21. Un IC doit compléter les deux sessions de pratiques pédagogique dans les deux ans suivant la date de leur cours instructeur, sauf circonstances exceptionnelles. Il est possible de prolonger cette période à 3 ans après une demande de l'IC au NRC ou SEC.
- 9.22. Les FIs **existants** qui sont recommandées IP sur un type de cours différent peuvent passer directement au statut d'IC pour ce type de cours. Ils ne doivent alors enseigner qu'un seul cours, à la satisfaction du CD pour devenir FI du nouveau type de cours.
- 9.23. Les ICs **existants** qui sont recommandés comme IP sur un type de cours différent peuvent passer directement au statut d'instructeur candidat pour ce type de cours, ils doivent alors enseigner deux cours à la satisfaction du CD pour devenir FI du nouveau type de cours.

#### Formateur d'Instructeur (Instructor Trainer) (IT)

- 9.25. Les formateurs d'Instructeurs candidats des GIC peuvent devenir Instructeur Trainer sur décision du CD du GIC et avec l'approbation de l'Éducateur après avoir enseigné avec succès au moins deux cours de GIC en tant que ITC.
- 9.25. Les formateurs d'instructeurs candidats au niveau BLS peuvent devenir Formateurs d'Instructeurs sur décision du CD BLS-I, après avoir enseigné avec succès au moins deux cours BLS-I.

#### Formateur d'Instructeur candidat (ITC)

- 9.26. Les FIs qui démontrent des capacités et des aptitudes exceptionnelles dans leur enseignement lors des cours d'intervenant peuvent être envisagés pour l'obtention du statut de Formateur d'Instructeur Candidat.
- 9.27. Un ITC est un Instructeur certifié expérimenté qui est invitée à agir comme ITC lors d'une formation d'instructeur.
- 9.28. Afin d'être éligible à la sélection en tant qu'ITC, un FI doit avoir suivi un cours d'instructeur ERC approprié ou équivalent (11.1), avoir enseigné au moins 4 cours du même type en tant que FI et être invité à agir en tant que ITC lors d'un cours d'instructeur par un Directeur de Cours d'Instructeurs.
- 9.29. Lorsqu'un FI a été sélectionné en tant que ITC il doit achever au moins 2 cours d'instructeur de même type en tant que le ITC à la satisfaction du CD et de l'éducateur, avant de pouvoir accéder au statut d'IT. Il est possible de prolonger cette période à 3 ans après que l'IC ait introduit la demande auprès du NRC ou SEC.
- 9.30. Le ITC doit être présent pendant l'intégralité de la formation d'instructeur.

#### Éducateur (Ed)

- 9.31. Les Éducateurs devront participer au programme ERC de maintenance de la qualité pour Educateurs: un minimum d'un cours d'instructeur générique, et une réunion ERC pour Educateurs ou une conférence pédagogique sur l'éducation médicale endéans les 2 ans.
- 9.32. Les éducateurs qui sont également Directeurs de GIC ne peuvent assumer le rôle d'éducateur dans le même cours.

- 9.33.** Les éducateurs sont habilités à instruire dans le Generic Instructor Courses ERC dans d'autres pays, tant qu'ils :
- parlent adéquatement la langue du cours (ou avoir accès à une traduction simultanée et du temps supplémentaire dans l'horaire)
  - sont invités par un organisateur de cours et un directeur de cours générique d'instructeur (GIC), reconnu dans ce pays

### Éducateur candidat (EdC)

- 9.34.** Demande de participation à une classe de maître pour Éducateur (EMC).
- Demande pour assister à un EMC : les participants éventuels doivent envoyer des documents selon les critères du DC-Edu :
    - CV
    - Une lettre d'accompagnement exposant les motifs et la motivation pourquoi ils souhaitent devenir éducateurs
    - La lettre de recommandation du NRC (Éducateur en chef local, NCD).
  - Les participants à un EMC sont sélectionnés par le DC-Edu sur base des spécifications suivantes :
    - Qualification professionnelle : diplômé en soins de santé, soins infirmiers, médecine ou Sciences de la Santé Publique
    - Profil pédagogique
  - De préférence un diplôme de base ou un post graduat en pédagogie ou études en cours pour une qualification de troisième cycle en pédagogie ou pédagogie médicale (certificat, diplôme ou équivalent)
  - Expérience dans l'éducation des adultes (minimum de 3 ans) dans une institution de soins (de préférence cours ERC ou équivalent).
  - Au moins 2 ans d'activité continue comme instructeur GIC
  - De préférence un vécu clinique et une expérience dans le domaine de spécialisation
  - Membre ERC Associé Or
- 9.35.** Devenir un EdC - Compléter l'EMC avec succès
- 9.36.** Promotion au statut d'Éducateur:
- Afin de devenir éducateur, l'Éducateur Candidat doit participer à la faculté de 2 GICs, sous la direction D'Éducateurs expérimentés, à la satisfaction du DC-Edu.
  - Le ratio Ed/EdC devrait être de 1:1.
  - Au cours de l'EMC et les cours suivants, l'EdC doit répondre aux attentes suivantes :
    - Connaissance et l'application pratique des principes de l'enseignement chez l'adulte
    - Familiarité avec les techniques et les stratégies d'enseignement de l'ERC
    - Expertise en techniques de communication (en particulier dans la gestion des comportements des apprenants et le soutien de faculté, avec un accent particulier sur la compétence en matière relationnelles, de feedback efficace et de techniques de présentation orale)
    - Capacité de démontrer une compétence dans la pratique de l'éducation, en gestion de l'enseignement et de l'apprentissage (empathie, crédibilité, honnêteté, attitude de soutien, orienté vers l'individu et l'équipe).

- Capacité d'organiser, de motiver et d'animer des groupes d'instructeurs axés sur la réalisation des objectifs d'apprentissage de cours
- Capacité de se montrer flexible dans la gestion des candidats, de la faculté et des questions relatives au programme.
- De préférence avoir une expertise et prouver son implication à être à jour concernant la littérature scientifique en matière de pédagogie et de la santé.

## 10. Renouvellement des certificats

### Renouvellement de la certification des intervenants

- 10.1.** Il est de la responsabilité du titulaire d'un certificat de maintenir ses compétences. Cela peut être fait par l'intermédiaire de la recertification.
- 10.2.** Un instructeur certifié actuel est considéré également Intervenant effectif pour ce type de formation. Bien sûr, dans la mesure où il a effectivement enseigné sur ce type de cours pendant la validité du certificat d'intervenant.
- 10.3.** Les Intervenants peuvent être recertifiés de deux façons:
- Ré-assister à un cycle complet d'intervenant et compléter les évaluations avec succès.
  - Réussir un programme de recertification de l'ERC dans les 6 mois suivant l'expiration de leur certificat (date d'expiration + 6 mois), conformément au programme de renouvellement de la certification pour ce type de cours, comme indiqué dans le document joint au présent Règlement de Cours.
- 10.4.** Sur base d'une recertification réussie, le participant recevra une prolongation entière de son statut d'intervenant.

### Renouvellement de la certification des instructeurs

- 10.5.** Un instructeur doit enseigner lors d'un minimum de deux cours appropriés dans chacune de ses disciplines d'instructeur certifié (BLS, ALS, NLS, etc.) tous les deux ans. Sinon cela se traduira par le retour au statut d'IC pour cette discipline. Pour retrouver le statut d'instructeur certifié, il faudra réussir un cours comme IC. Quand les instructeurs s'approchent de leurs date limite pour conserver le statut d'instructeur, et leurs adresses e-mail sont indiqués correctement dans le CoSy, ils recevront un message par un e-mail automatique (6 mois avant l'expiration). Un NRC autonome ou le vice-président de la SEC pour ce type de cours peut décider de prolonger la période de 2 ans à 3 ans si le nombre de cours était insuffisant dans ce pays pendant les 2 dernières années pour se conformer à cette règle.
- 10.6.** Chaque FI sera réévalué tous les six ans par le directeur de Course (présent) ou un instructeur certifié homologué, à l'aide des outils d'évaluation de l'ERC. S'ils sont inscrits à la faculté d'un cours d'intervenant entre 4 et 6 ans après leur dernière évaluation, ils sont marqués pour le CD et seront évalués sur l'écran d'évaluation de faculté. Ils doivent suivre le cours entier. Suite à une évaluation négative, une deuxième évaluation sous la supervision d'un CD différent devrait avoir lieu dans l'année. Si la contre-expertise est négative ou pas remplie dans le délai spécifié, ils perdront leur statut FI.
- 10.7.** Un statut IC n'est valide que pendant deux ans, après cette période, un nouveau cours d'instructeur (en fonction de la discipline concernée) devra être suivi pour retrouver la

qualification d'instructeur. Cette période peut être prolongée à trois ans sur demande individuelle adressée à l'Office de l'ERC.

- 10.8.** La Direction ou la Co-Direction d'un cours sont aussi pris en compte comme une formation en tant qu'instructeur à des fins de recertification.

### Renouvellement de la certification de formateur d'Instructeurs (IT)

- 10.9.** Les ITs devraient veiller à maintenir leur qualification d'instructeur à jour.
- 10.10.** Chaque IT sera réévaluée tous les six ans par le Directeur de Cours (sur place), l'Éducateur en cas ou un Instructeur certifié homologué, à l'aide des outils d'évaluation approuvés par l'ERC. S'ils sont inscrits à la faculté d'un cours d'instructeur entre 4 et 6 ans après leur dernière évaluation, ils seront signalés au CD et seront évalués sur l'écran d'évaluation de faculté. Ils doivent suivre l'entièreté du cours. Suite à une évaluation négative, une deuxième évaluation sous la supervision d'un CD différent devrait avoir lieu dans l'année. Si la seconde évaluation est négative ou n'a pas lieu dans le délai imparti, ils perdront leur statut de IT.

### Recertification des Directeurs de Cours

- 10.11** Un CD doit être membre de la faculté dans au moins 2 cours tous les 2 ans avec pour au moins un des cours, la fonction de CD, pour chaque type de cours.
- 10.12.** Un CD qualifié pour plusieurs types de cours qui maintient le statut de CD pour un seul type de course restera également CD pour tous les autres types de cours pour lesquels il est Instructeur.
- 10.13.** Un CD qui maintient son statut CD pour un type de course reste aussi FI pour ce type de cours, dans la mesure où il a effectivement enseigné dans ce type de cours ou qu'il est titulaire d'un certificat valide d'intervenant pour ce type de cours.
- 10.14.** Chaque CD agira en tant que CDC et sera réévalué par un Directeur de Cours (sur place), tous les six ans. S'il est inscrit à la faculté d'un cours, il sera signalé au CD et sera évalué sur l'écran d'évaluation de faculté. Suite à une évaluation négative, une seconde évaluation par un autre CD devrait avoir lieu dans l'année. Si la seconde évaluation est négative ou n'a pas eu lieu dans le délai imparti, le CD évalué perdra son statut de CD et sera référé au NRC, autonome pour ce type de cours, ou conjointement au vice-président approprié du SEC dans les autres cas.

## 11. Conversion

### Cours de RC (UK)<sup>5</sup> et cours GIC<sup>6</sup> de l'ALSG

- 11.1.** Dès réception d'une copie de leur(s) certificat(s) du conseil de Réanimation (UK), publié pour un cours enseigné au Royaume-Uni, les Educateurs, EdC, CDs, FIs, ICs, et IPs des cours ALS,

<sup>5</sup> RC (UK) est le Conseil de réanimation (RU), enregistré au Royaume-Uni sous le numéro

<sup>6</sup> ALSG est le Groupe Advanced Life Support, enregistré au Royaume Uni comme un organisme de bienfaisance sous le numéro 1095478

ILS, EPALS, PILS, NLS et GIC du RC (UK) sont respectivement considérés comme Eds, EdCs, CDs, FIs, ICs et IPs des cours ALS, ILS, EPALS, EPILS, NLS et GIC de l'ERC.

- 11.2.** Dès réception d'une copie de leur(s) certificats ALSG (ALS Group) délivrés pour un cours donné au Royaume-Uni, les Éducateurs, EdCs,, CDs, FIs, ICs, et IPs du GIC ALSG sont considérés respectivement comme Eds, EdCs, CDs, FIs, ICs et IPs du GIC de l'ERC.

### Cours AHA et cours APLS de l'ALSG

- 11.3.** Qualifications des IPs :

- Comme le AHA ne sélectionne pas les IPs lors de cours d'intervenant, les Providers AHA qui voudraient enseigner dans des cours de l'ERC doivent être sélectionnés comme IP lors d'un cours d'intervenant de l'ERC.
- Les IPs de l'ALSG sont considérés comme IP pour les même types de cours de ERC .

- 11.4.** Les qualifications IC de l'AHA et de l'ALSG sont considérées comme IP ERC.

- 11.5.** Qualifications des FI :

- Dès réception d'une preuve de validité de leur qualification d'instructeur (FI) AHA, AHA Heart Saver (premiers soins) BLS, ACLS et PALS les FIs sont respectivement considérés IPs pour les cours BLS, ALS et EPALS de l'ERC.
- Dès réception d'une preuve de validité de leur qualification d'instructeur ALSG, les FIs de l'ALSG pour le cours APLS sont considérés comme ICs pour les cours EPALS de l'ERC.
- Pour devenir ERC IC dont ils suivent un cours d'instructeur de l'ERC

- 11.6.** Qualification des CD :

- Dès réception d'une preuve de validité de leur qualification de Directeur de l'AHA et en suivant l'une des deux options suivantes, les CD de l'AHA pour les cours Heart Saver (premiers soins) BLS, ACLS et PALS sont respectivement considérés comme CDC de l'ERC pour les cours BLS, ALS et EPALS :
  - Avoir suivi un cours de conversion de l'ERC,
  - Si aucun cours de conversion n'est disponible, ils peuvent intervenir comme CDC lors de 2 cours de ERC, dans ce cas, la participation à un cours d'instructeur est fortement recommandée

### Formation des Conseils Nationaux de Réanimation

- 11.7.** Les Conseils Nationaux de Réanimation qui organisent leurs propres formations et qui désirent les convertir en cours ERC peuvent soumettre une requête par l'intermédiaire du bureau de l'ERC. Le vice-président du SEC concerné va examiner la demande et évaluer les cours actuellement donnés par le NRC. Cette évaluation peut inclure la supervision d'un ou de plusieurs cours par le SEC ou un audit relatif aux cours.

- 11.8.** Il y a deux possibilités en fonction du résultat de cette évaluation :

- Le système de cours est reconnu **comme équivalent** au cours ERC correspondant : dans ce cas les qualifications existantes ou les cours peuvent être importés dans le système de cours ERC.
- Le système de cours est considéré comme **non équivalent** aux cours ERC correspondant : dans ce cas le NRC peut organiser des nouveaux cours pilotes en collaboration avec l'ERC.

## formations d'autres organisations

- 11.9.** L'acceptation des cours d'autres organisations que celles susmentionnées pour la conversion, reste à la discrétion du DC-Edu.

## 12. Règles spécifiques en fonction des types de cours

### Spécificités BLS Intervenant

- 12.1.** L'évaluation peut être effectuée soit de manière continue pendant les ateliers pratique ou au cours d'une évaluation sommative séparée à la fin du cours, à la discrétion du CD.
- 12.2.** Au minimum 1 jeu d'équipement (mannequin de réanimation + AED) par instructeur sera disponible pour un groupe de 6 à 8 candidats. Lorsqu'il y a 2 instructeurs par 6-8 candidats, 2 jeux d'équipement sont recommandés.
- 12.4.** Pour les cours jusqu'à 12 participants, les Instructeurs BLS peuvent organiser un cours de BLS sans la présence physique d'un Directeur de Cours Intervenant.
- 12.5.** Pour plus de 12 participants, la présence physique d'un CD Intervenant est obligatoire.
- 12.6.** Les ICs de cours avancés peuvent être IC dans le cours BLS. Ils doivent enseigner deux cours de BLS à la satisfaction du CD, avant de devenir Instructeur certifié BLS (FI).
- 12.7.** Les FIs de tous les types de cours avancés peuvent agir en tant que FI BLS.

### Spécificités EPALS

- 12.8.** Au moins 80 % de la faculté doit prendre en charge des enfants pendant leur activité professionnelle régulière. Un des membres de la faculté devrait être un médecin dûment expérimenté.
- 12.9.** Les ateliers pour l'évaluation de l'EPALS sont :
- BLS
  - Atelier CASTest
  - QCM
- 12.10.** Deux ateliers CASDemo seront inclus dans le cours avant les CASTeach. Cela devrait se concentrer sur la prise en charge correcte d'un arrêt cardiaque, d'un enfant en état critique ou d'un traumatisme, et la durée minimale devrait être d'au moins 10 minutes.
- 12.11.** Pour maintenir le statut de FI EPALS, il faut enseigner lors de deux formations en deux ans. Cependant, enseigner lors de deux cours EPALS peut-être compter comme l'une d'entre elles.
- 12.12.** Les participants qui ont échoué à un cours EPALS peuvent recevoir un certificat EPALS basé sur leur performance au cours de la première journée du course, à la discrétion de la faculté.

### Spécificités EPILS

- 12.13.** L'évaluation est formative continue et est guidée par les formulaires d'évaluation fournis pour chaque compétence de base.



- 12.14.** Les Instructeurs EPALS peut enseigner et diriger le cours EPILS. Le CD devrait être pleinement impliqué dans l'organisation et l'élaboration du cours. Les FIs EPALS qui sont actifs dans des cours EPILS recevront automatiquement les qualifications EPILS appropriées dans le CoSy.
- 12.15.** Les ICs EPALS et EPILS peuvent enseigner dans les cours EPILS et être enregistrés comme IC EPILS. S'ils enseignent deux cours avec succès sous la supervision directe d'un FI EPALS ou EPILS, ils devraient accéder au statut de FI EPILS FIs mais ces cours ne comptent pas pour leur processus de validation EPALS.
- 12.16.** Tant qu'un instructeur maintient son statut de FI EPALS , il restent également FI EPILS. Si un instructeur EPALS ne parvient pas à conserver son statut FI mais enseigne assez cours EPILS (selon la règle 10.4), il garde ses qualifications EPILS.

### Spécificités NLS

- 12.17.** Un des membres de la faculté doit être un médecin dûment expérimenté.
- 12.18.** Tous les instructeurs devraient avoir une expérience clinique en cours de soins et de réanimation potentielle des nouveau-nés à la naissance.
- 12.19** . Les ateliers d'évaluation pour le NLS sont :
- Test des voies aériennes
  - QCM
- 12.20.** Si les cordons ombilicaux humains sont utilisés, le respect des règles locales relatives au consentement écrit des parents est de la responsabilité du Directeur de Cours. Pour de plus amples renseignements, merci de consulter la lettre-type de consentement parental et aux exigences relatives à l'utilisation de cordons ombilicaux : « NLS 11 use of parts of the umbilical cord\_letter 2011 ».

### Spécificités ALS

- 12.21.** Au moins 25 % des membres de la faculté doit être médecin dûment expérimentés . Si le CD n'est pas un médecin qualifié, il faudrait nommer un médecin comme co-directeur de la faculté.  
Il est conseillé pour les instructeurs de la faculté d'être représentatifs du groupe de candidats qu'ils forment. Toutefois, il est recommandé d'avoir un médecin disponible pour chaque groupe de participants.
- 12.22.** Les participants qui ont échoué au cours ALS peuvent recevoir un certificat de ILS sur base de leurs performances pendant la première journée du cours, à la discrétion de la faculté.
- 12.23.** Un Instructeur ALS doit enseigner deux cours en deux ans, afin de maintenir le statut FI. Cependant, enseigner deux cours ILS peut-être être reconnu comme l'un d'entre eux.

### Spécificités ILS

- 12.24.** L'évaluation est formative et continue et est guidée par les formulaires d'évaluation fournis pour chaque compétence de base.

- 12.25.** Les Instructeurs ALS peut enseigner et diriger le cours ILS. Le CD devrait être pleinement impliqué dans l'organisation et l'élaboration du cours. Les FIs ALS qui sont actifs sur les cours ILS recevront automatiquement les qualifications ILS appropriées dans le CoSy.
- 12.26.** Les Instructeurs candidats ALS et ILS peuvent enseigner les cours ILS et être repris comme IC ILS. S'ils enseignent deux cours avec succès sous la supervision directe d'un FI ALS ou ILS, ils devraient être mis à niveau vers FIs ILS mais ces cours ne comptent pas dans leur processus de validation ALS.
- 12.27.** Maintenir un statut d'instructeur ALS permet de maintenir automatiquement le statut de FI ILS. Si un instructeur ALS ne parvient pas à conserver son statut FI mais enseigne assez cours ILS (selon la règle 10.4), il gardera ses qualifications ILS.
- 12.28.** Un FI ALS qui n'enseigne que dans les cours ILS retombera au statut FI ILS et IC ALS après deux ans sans un nombre suffisant de cours ALS. Il a besoin de 1 ALS et 2 ILS, ou 2 cours ALS, afin de maintenir ses qualifications de FI ALS.

### Spécificité BLS Instructeur

- 12.29.** L'évaluation est formative et continue et est guidée par les formulaires d'évaluation fournis pour chaque compétence de base.

### Spécificités GIC

- 12.34.** L'évaluation est formative continue et est guidée par les formulaires d'évaluation fournis pour chaque compétence de base.
- 12.35.** Afin d'être éligible pour être sélectionné comme un CDC GIC, un candidat doit être qualifié en tant que CD d'un type de cours avancé.
- 12.36.** Les IPs du European Trauma Course (ETC) peuvent assister à un GIC et recevoir un certificat.
- 12.37.** La présence d'un Éducateur est obligatoire pour le GIC.
- 12.38.** Le rôle essentiel de l'éducateur est d'assurer des standards pédagogiques de qualité au cours ; ses tâches spécifiques comprennent :
- Superviser le processus éducatif du cours
  - Communiquer les points clés des théories pédagogiques
  - Partager l'expertise en éducation médicale
  - Observer, critiquer et guider les candidats et la faculté
  - Se concentrer sur les objectifs d'apprentissage et leur réalisation
  - Faciliter l'enseignement
  - Evaluer la recertification

### Spécificités EMC

- 12.39.** Un EMC peut seulement être organisé par le DC-Edu.
- 12.40.** Le DC-Edu peut faire appel à des Éducateurs expérimentés en réanimation pour la faculté de l'EMC.
- 12.41.** Un EMC sera organisé selon les besoins de l'ERC et du NRC.
- 12.42.** L'EMC vise à être un cours de 1,5 à 2 jours qui passe en revue la pédagogie de l'adulte, l'évaluation, le feedback, la facilitation de l'apprentissage, la compréhension stimulée et la

rétenition, en lien avec le CD et la faculté d'un GIC ainsi que le contrôle qualité du processus pédagogique de l'ERC

### 13. La procédure de plaintes

#### 13.1. Les plaintes relatives à un cours spécifique :

- Une plainte peut être adressée, dans les quatre semaines suivant la fin du cours ou d'un événement pertinent survenu après le cours :
  - par toute personne ou organisation directement impliquée dans le cours : le CD
  - par le CD : au NCD ou - si aucun NCD n'est nommé - au NRC ou - si le NRC n'est pas autonome pour ce type de cours - au vice-président du SEC
  - Si le CD est l'objet de la plainte : au NCD ou - si aucun NCD n'est nommé - au NRC ou - si le NRC n'est pas autonome pour ce type de cours - au vice-président du SEC. Toutefois, si la personne qui doit recevoir la plainte est directement impliquée, la plainte devrait être adressée ou être immédiatement envoyée à l'échelon supérieur.
- Dans un premier temps, le CD (ou NRC) prend une décision dans les quatre semaines après réception de la plainte.
- Si la solution n'est pas acceptable, toute personne impliquée peut lancer un appel par écrit dans les deux mois suivant la fin du cours ou d'un événement pertinent survenu après la fin du cours, en l'adressant au Conseil National de Réanimation si (Autonome) ou, dans d'autres cas, à la vice-présidence du SEC du type de cours concerné.
- Ce vice-président NRC ou SEC prendra une décision suite à l'appel dans les deux mois suivant la réception, conformément aux règles décrites dans le présent document et avec une copie au bureau de ERC, qui informera le vice-président pertinent du SEC.
- Si cette décision n'est pas considérée comme respectant les règles décrites dans ce document, toute personne concernée peut remonter la situation, endéans le mois qui suit la réception de la décision, vers le DC-Edu par l'intermédiaire du bureau de l'ERC (cassation). Le DC-Edu a six mois pour juger et a le pouvoir de révoquer et de demander que l'autorité qui décide fournisse une solution alternative qui respecte les règles.

#### 13.2. Suppression des autorisations CO et/ou des qualifications CD/instructeur :

- Le retrait des autorisations de CO et/ou des qualifications CD/instructeur peut seulement être envisagé :
  - durant la procédure d'appel d'une plainte concernant un cours spécifique (13.1)
  - à la suite d'une plainte déposée par un CD impliqué dans un cours spécifique (13.1)
  - à la suite d'une plainte par un NCD concernant un CD impliqué dans un cours spécifique (13.1)
  - sur base d'un rapport de contrôle qualité indépendant.
- Dans un premier temps, le NRC autonome du pays de résidence du défendeur (accusé) ou dans les autres cas le vice-président du SEC prend une décision dans les trois mois après réception de la plainte.
- Toute partie directement impliquée peut introduire un appel à la DC-Edu par le Bureau de l'ERC. La procédure d'appel suspend le premier jugement, sauf lorsque le Président du

DC-Edu décide que le risque de récurrence est trop important pour les individus, pour la qualité des cours ou pour l'organisation.

- Le DC-Edu va reconsidérer la décision prise par le NRC autonome ou par le vice-président du SEC. Il peut demander à toute partie impliquée leurs avis et il prendra une décision finale, de préférence dans un délai de six mois après la réception de l'appel.
- Si cette décision n'est pas considérée comme respectant les règles décrites dans ce document, toute personne concernée peut remonter la situation, endéans le mois qui suit la réception de la décision, vers le DC-Edu par l'intermédiaire du bureau de l'ERC (cassation). Le Conseil a le pouvoir de révoquer et de demander que le DC-Edu fournisse une solution alternative en conformité avec le règlements.

Aperçu de la Procédure de plaintes :

	Base	1er	Appel	Cassation
Relaté au Cours	Plainte	CD	SS- NRC/DC- Edu	DC-Edu
	Plainte déposée par CD	NCD (SS-NRC si COI)		
	Plainte à propos du CD			
Suite à une suspension	Plainte ou CQ (non individuel)	SS- NRC/DC- Edu	DC-Edu	Conseil d'administration

#### 14. Pièces jointes

- Code de conduite de l'ERC
- Règlement pour les candidats handicapés
- Document de l'autosuffisance
- Le formulaire de sélection IP
- NLS 11 Use of parts of the umbilical cord\_letter 2011
- Programme de recertification